



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Exclusion des pompes à chaleur air-air du dispositif MaPrimeRenov'

Question écrite n° 12564

Texte de la question

M. Yannick Neuder appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé du logement, sur le dispositif « MaPrimeRenov' » de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et la non-éligibilité des pompes à chaleur air-air. Alors que le Gouvernement promeut activement la pompe à chaleur comme moyen de chauffage, notamment dans le cadre du remplacement des chaudières à fioul, il se trouve que certaines pompes à chaleur demeurent exclues du dispositif « MaPrimeRenov' ». À ce titre, M. le député a été interpellé par des citoyens de sa circonscription se retrouvant à devoir financer quasiment intégralement, avec seulement quelques centaines d'euros d'aides publiques, l'installation d'une pompe à chaleur air-air. Ils s'interrogent ainsi sur la publicité réalisée en faveur de ce moyen de chauffage, notamment vu à la télé, à grand renforts de slogan « éligible au dispositif MaPrimeRenov' », pour découvrir par la suite que certaines pompes à chaleur en sont en réalité exclues. Outre la déconvenue pour nombre des concitoyens, M. le député s'interroge sur leur exclusion alors qu'elles participent tout autant à réduire les dépenses énergétiques. La rénovation thermique et énergétique des logements est non seulement cruciale pour l'environnement, mais également pour le pouvoir d'achat des Français, en réduisant les factures énergétiques et en améliorant le confort de vie. Les subventions « MaPrimeRenov' » sont une opportunité importante pour les ménages français, mais l'exclusion des pompes à chaleur semble être un frein à l'accomplissement des objectifs du Gouvernement concernant la rénovation énergétique du parc immobilier des particuliers.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Neuder](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12564

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : [Logement](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 octobre 2023](#), page 9633

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)